



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération affichée

Le **28 SEP. 2022**

Effectif du Conseil : **33**

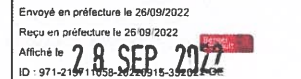
Présents : **24**

Absents et Excusé(es) : **04**

Procuration(s) : **05**

N° d'ordre : 35/2022

Domaine d'intervention : 8.5/ Politique de la ville, habitat, logement



L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quinze du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit septembre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 septembre 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; Mme. PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; -Mme LACROIX Jénia- ; M. REJON Philippe ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BROLIRON Jean-François ; - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ISSA) ; - Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre), -Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly (procuration donnée à M. FARIAL Harold) - Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme LAQUITAINE Liliane ; - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia ; - Conseillers Municipaux.

Les 24 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PAISLEY Yanetti, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE »**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°34/2018, en séance du 26 septembre 2018, la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (ACV).

Ce programme vise à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes moyennes en mobilisant les moyens de l'Etat et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de territoires portés par les communes-centres, avec les intercommunalités.

Par délibération n°33/2018 en date du 26 septembre 2018, la Ville a mandaté un bureau d'études pour définir son projet de territoire via un diagnostic et une stratégie globale traitant des 5 axes, la déclinaison d'un plan d'actions et la définition du périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Par délibération n°59/2020 du 09 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'avenant à la Convention-Cadre ACV fixant une liste de 53 actions, et actant le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Depuis la signature de cet avenant et suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid, certains projets inscrits dans le plan d'actions ont pris du retard, d'autres ont été abandonnés par des porteurs de projets privés ou encore réorientés.

L'opportunité d'ajouter de nouvelles actions à la convention de projet est également intervenue durant la phase de déploiement. Le guide du programme national Action Cœur de Ville prévoit que *dès lors que ces actions restent conformes aux objectifs d'ACV, il est possible de les ajouter au plan d'actions sans nouvel avenant, après par une validation en comité de projet et accord de toutes les parties.*

Aussi, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des actions ont été ajoutées et ont fait l'objet d'une validation par les membres du Comité de Projet lors de sa séance du 24 Avril 2022. Il s'agit de :

- La mise en place d'un circuit de navettes électriques de type Tuk-Tuk dans le cœur de ville, répondant aux objectifs (axe 3) de développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- La réhabilitation de la résidence des corsaires (rue Delrieu) dont le gestionnaire est la SIKOA composée de 27 logements et 16 commerces et garages.
- La requalification du deuxième tronçon de la rue de la République
- La redynamisation du passage des marches
- La mise en place d'une Maison France Services
-

Trois projets de réhabilitation de logements de la part de bailleurs privés, aidés par Action Logement, ont été actés :

- o **Projet de la SCI KASON (Groupe SEBASTIANO)**
Rénovation d'un immeuble traversant entre le cours Nolvos et la rue Christophe Colomb :
6 logements
- o **Projet de la SCI CARMES-LOBEAU**
Réhabilitation et restauration d'une maison de ville située au 3 place des Carmes : 4 logements
- o **Projet de Mme Micheline SÉVÈLE**
Réhabilitation d'une maison de ville, sise 9 rue Dugommier au Carmel : 2 logements de type T2

Soit 12 logements au total validés par Action Logement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de redéfinir le périmètre d'ORT à l'échelle de la parcelle, notamment afin d'éviter toutes contestations possibles lors de l'étape de défiscalisation. Le tracé contractualisé s'avère être juridiquement inexploitable. Aussi, un redécoupage à la voirie a été retravaillé par le bureau d'études. Ce périmètre a été présenté en Comité de Projet et a fait l'objet d'une validation (Cf. annexe).

Pour conclure, afin de procéder à l'évaluation du programme, il conviendra de mesurer les résultats en définissant des indicateurs, à la fois quantitatifs et communs à tout le programme. Ces indicateurs n'ayant pas été définis lors de la phase de diagnostic, il convient, par voie d'avenant, de les intégrer à ce stade. Une série de 32 indicateurs ont été choisis, ils sont joints en annexe de la délibération.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n°2 à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » autorisant sa signature.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'Instruction du Gouvernement NOR : TERR1800859C en date du 10/10/2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » identification des villes éligibles et premières orientations de mise en œuvre

VU la délibération n°34/2018 du 26/09/2018 approuvant la convention-cadre « Action Cœur de Ville »

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération

Grand Sud Caraïbe n°CAGSC-2018-07-04 du 20/09/2018 « portant l'approbation de la signature de la Convention afférente au dispositif « Action Cœur de Ville »

VU la délibération n°33/2018 du 26/09/2018 validant la réalisation des études et des travaux pour la requalification du centre-ville

VU l'avis Comité de Projet du 04/12/2020 approuvant l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle ACV.

VU l'avis du Comité de Projet du 24/04/2022 approuvant l'avenant n°2 à la convention-cadre pluriannuelle ACV.

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire du 30/08/2022 approuvant l'avenant N° 2 à la convention-cadre pluriannuelle ACV

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE SOIT 29 VOIX POUR, DONT 05 PROCURATIONS

Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre), - Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly (procuration donnée à M. FARIAL Harold)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la signature de l'avenant n°2 Action Cœur de Ville avec l'Etat, les partenaires financiers du programme, les acteurs locaux et la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes.

ARTICLE 2 : DE DONNER au Maire tout pouvoir pour mener à bien ce projet.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire


André ATALLAH

Basse-Terre, le 20 Septembre 2022

Le Maire





André ATALLAH



INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE LA VILLE DE BASSE-TERRÉ



Axes		Typologie	Indicateurs	Sources	Périmètre	Périodicité	
1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Suivi	Nombre de logements démolis	services municipaux	commune	annuelle	
2		Résultats	Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action Logement	commune	annuelle	
3		1	Résultats	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH	Anah	commune	annuelle
4				Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité	Anah	commune	semestrielle
5				Nombre de logements subventionnés par Action Logement et Anah	Anah / Action Logement	commune	annuelle
6	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Suivi	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise	méthode d'autodiagnostic	centre-ville	annuelle	
7			Nombre d'événements économiques et commerciaux	services municipaux	commune	annuelle	
8		2	Résultats	Nombre et typologie des commerces locaux	méthode d'autodiagnostic	commune	annuelle
9				Ratio enseignes locales / franchises nationales et internationales	méthode d'autodiagnostic	CAGSC	annuelle
10				Evolution du nombre de commerces utilisant des circuits courts (ventes directes)	méthode d'autodiagnostic	commune	annuelle
11	3	Impact	Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2 ans	méthode d'autodiagnostic	commune	annuelle	
12			Nombre de nouveaux équipements CNAM	CNAM	commune	annuelle	
13	Développer l'accessibilité, la mobilité et les	Suivi	Tarif horaire moyen des places de stationnement	services municipaux	centre-ville	annuelle	
14		3	Résultats	Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie	services municipaux	commune	annuelle
15				Fréquentation des parkings	services municipaux	commune	annuelle
16	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Suivi	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et les bâtis patrimoniaux	services municipaux	commune	annuelle	
17			Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public	services municipaux	commune	annuelle	
18			Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées	services municipaux	commune	annuelle	
19		4	Résultats	Nombre de chantiers en cours ou finalisés	services municipaux	commune	annuelle
20				Typologie des actions d'aménagement	services municipaux	commune	annuelle
21	5	Impact	Typologie des opérations de réhabilitation	avenant convention ACV	commune	annuelle	
22			Rédaction de nouveaux documents réglementaires	avenant convention ACV	services municipaux	commune	annuelle
23			Evolution du nombre d'espaces verts publics ou jardins	services municipaux	commune	annuelle	
24			Satisfaction des habitants	sondage AVC	centre-ville	annuelle	
25			Fréquentation des équipements culturels	services municipaux ou opérateurs privés	commune	annuelle	
26			Taux de raccordement au très haut débit à partir du câble de Baillif	services municipaux	commune	annuelle	
27			Nombre de bornes wifi implantées	services municipaux	commune	annuelle	
28			Fréquence des animations culturelles	services municipaux	commune	annuelle	
29	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Impact	Nombre de librairies	DAC	CAGSC	annuelle	
30			Nombre de micro-foies	services municipaux	commune	annuelle	
31			Création de pôles de santé	services municipaux	commune	annuelle	
32			Création de pôles culturels et touristiques	services municipaux	commune	annuelle	

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 28 SEP. 2022

ID : 971-219711058-20220915-352022-DE

Penser à valider

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le **28 SEP. 2022**



ID : 971-219711058-20220915-352022-DE

